



COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30 SEPTEMBRE 2013



ANNEXE

SOMMAIRE

(CHIFFRES EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS SAUF MENTION CONTRAIRE)

NOTES

1.	Faits significatifs des neuf premiers mois	p 4
2.	Principes et méthodes comptables du Groupe	p 6
3.	Actif non courant	p 16
4.	Actif courant	p 18
5.	Information sur les capitaux propres consolidés	p18
6.	Provisions non courantes et courantes	p 19
7.	Dettes financières non courantes et courantes	p 20
8.	Principaux éléments de variation de l'endettement net	p 21
9.	Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	p 22
10.	Résultat Opérationnel	p 22
11.	Charge d'impôt	p 23
12.	Information sectorielle	p 24
13.	Principaux taux de conversion	p 26

Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales ("le Groupe") au 30 septembre 2013 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 " Information financière intermédiaire ", norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Committee* ("IFRIC"), à présent appelé *IFRS Interpretation Committee* ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* ("SIC"), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 septembre 2013, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat et l'état des charges et produits comptabilisés,
- ✓ le tableau de variation des capitaux propres,
- ✓ le tableau des flux de trésorerie,
- ✓ l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012 et les comptes consolidés condensés au 30 septembre 2012.

NOTE 1. FAITS SIGNIFICATIFS

1.1 PERIMETRE AU 30 SEPTEMBRE 2013

Au 30 septembre 2013, le périmètre comprend 1 128 entités contre 1 129 à fin 2012. La variation nette de (1) intègre la déconsolidation de SCI ou de Société en Participations en fin de programme (dans les métiers de la construction essentiellement), compensée par des entrées en périmètre (principalement chez Colas avec les acquisitions en 2013 en Australie et au Canada et la première consolidation d'entités acquises fin 2012 en Nouvelle-Calédonie).

	30 SEPTEMBRE 2013	31 DECEMBRE 2012
Intégrations globales	836	839
Intégrations proportionnelles	216	226
Mises en équivalence	76	64
	1 128	1 129

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS

1.2.1 Faits significatifs des neuf premiers mois de 2013

Les principales opérations sont présentées ci-après :

- Le 7 janvier 2013, Bouygues a racheté, pour un montant de 99 millions d'euros, 5 074 906 de ses propres actions représentant 1,57 % de son capital que le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'annuler le 26 février 2013.
- L'ARCEP a autorisé Bouygues Telecom, qui en avait fait la demande, à réutiliser la bande de fréquence des 1800 Mhz à partir du 1er octobre 2013, pour y déployer la 4G, sous condition de restitution d'une partie de ses fréquences.
- L'assemblée générale du 25 avril 2013 a voté la distribution d'un dividende de 1,60 euros, pour chacune des 319 077 468 actions existantes, soit 511 millions d'euros. Le paiement est intervenu le 6 mai 2013.
- Le 29 mai 2013, Bouygues a remboursé le solde de son emprunt obligataire de mai 2006 à 4,5% pour 709 millions d'euros.
- Le 3 juillet 2013, Colas a acquis 100% des titres de la société Furfari Paving Co Limited (production et application d'enrobés), rebaptisée RoadWorks Ontario, au Canada. Cette société, qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 110 millions d'euros, est consolidée en intégration globale et l'écart de première consolidation été affecté provisoirement en goodwill pour 51 millions d'euros.
- Le 22 juillet 2013, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé avoir entamé des négociations exclusives dont l'objet est d'aboutir à un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux mobiles. Bouygues Telecom et SFR souhaitent conclure avant la fin de l'année cet accord stratégique qui sera préalablement soumis à l'avis des instances représentatives du personnel des deux sociétés et à l'examen de l'Autorité de la concurrence et de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

1.2.2 Rappel des faits significatifs des neuf premiers mois de 2012

Les principales acquisitions et opérations sont présentées ci-après :

- Le 17 janvier 2012, Bouygues Telecom est devenue titulaire pour un montant de 683 millions d'euros d'une autorisation d'utilisation de lots de fréquences de 10 MHz dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, avec engagement d'accueillir des MVNO. Cette autorisation, dont la mise en service sera effective ultérieurement, est consentie pour une durée de 20 ans.
- Le 27 janvier 2012, Bouygues a levé 800 millions d'euros grâce à une émission obligataire à 10 ans et portant un coupon de 4,5 %, en prévision de remboursement d'échéances à venir. Le paiement est intervenu le 9 février 2012.
- Le 18 septembre 2012, Bouygues a levé 700 millions d'euros grâce à une émission obligataire à échéance 2023 et portant un coupon de 3,625 %. Le paiement est intervenu le 2 octobre 2012.
- Les mesures de réorganisation et d'adaptation lancées chez Bouygues Telecom et TF1 ont un impact de (95) millions d'euros dans les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2012 (cf. Note 10, autres charges opérationnelles).

1.3 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2013

Il s'élève à 24 255 millions d'euros, en recul de (1) % par rapport à l'activité des neuf premiers mois de 2012 à 24 597 millions d'euros.

1.4 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2013

Néant

NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1 LES ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

a) Construction :

- Bouygues Construction (BTP, Energies et services),
- Bouygues Immobilier,
- Colas (Routes).

b) Télécoms - Médias :

- TF1 (Télévision),
- Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe / TV et internet).

c) Le groupe Bouygues détient également une participation de 29,34 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

2.2 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées et les coentreprises. Ils sont présentés en millions d'euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Bouygues, et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 13 novembre 2013.

Les états financiers consolidés condensés au 30 septembre 2013 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les IFRS ; ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2012 et au 30 septembre 2012.

Au 30 septembre 2013, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2012 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2013 ; ces changements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

• *Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2013 :*

- **Amendement IAS 1** : présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI). L'amendement IAS 1, bien que non adopté par l'Europe au 31 décembre 2011, avait été appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2011 par le Groupe dans la mesure où il n'entraîne pas de contradiction avec des textes déjà adoptés. Il est entré en vigueur au sein de l'Union européenne le 6 juin 2012 et il est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013.

- **Amendement IAS 19** : avantages du personnel (norme publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 6 juin 2012 et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 avec application anticipée autorisée au 1^{er} janvier 2012). Cette norme a été appliquée de manière anticipée dans les comptes consolidés de l'exercice 2012. Dans la mesure où le Groupe comptabilisait déjà en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies, l'application de ce changement de méthode aurait eu un impact non significatif sur la situation nette et le résultat net de l'exercice 2011. L'impact en capitaux propres de (20) millions d'euros (nets d'impôts différés actifs) correspondait principalement à l'effet d'une modification de régime de retraite intervenue en 2005, net de la part ayant fait l'objet depuis d'un étalement par résultat selon la norme IAS 19 précédemment appliquée.
- **Amendements d'IAS 12 : impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents, Amendements d'IFRS 1 : première application des normes internationales d'information financières – hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants, IFRS 13 : évaluation de la juste valeur** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 par l'Union européenne et sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. Elles sont sans incidence sur les comptes du Groupe.
- **IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011)** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 par l'Union européenne et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014. Les principales modifications et impacts estimés sont décrits ci-dessous.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – entités ad hoc » et redéfinit la notion de contrôle sur une entité.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des co-entrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat. En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant:

- les co-entreprises qui confèrent des droits dans l'actif net doivent être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée.
- les actifs et passifs (produits et charges) des activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, doivent être comptabilisées selon les intérêts dans l'activité conjointe.

Cette norme s'appliquera principalement aux partenariats du Groupe mis en place pour certaines opérations de promotion immobilière, certains contrats de construction réalisés par des Société En Participation ou d'autres formes juridiques, ainsi qu'à certaines sociétés de travaux exploitant des carrières ou des usines d'émulsion.

La norme IFRS 12 complète les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entités structurées non consolidées.

L'impact de ces normes, qui n'ont pas été anticipées par le Groupe au 1^{er} janvier 2013, est en cours de finalisation.

Sur la base des travaux effectués à ce jour, les principaux impacts identifiés résultent uniquement de la mise en œuvre de la norme IFRS 11 relative aux partenariats et plus particulièrement de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des co-entreprises détenues par le Groupe, jusqu'à présent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- *Principales autres normes, amendements et interprétations essentielles publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne.*

L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants avant le 30 septembre 2013, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

Norme et amendement	Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
Interprétation 21 : prélèvements	1 ^{er} janvier 2014	En cours d'évaluation (cette interprétation couvre les taxes hors champ de IAS 12, telles que la C3S en France, ...)
* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne		

- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et Charges :

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de la période.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, des paiements en actions (*stock-options*), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pension...), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif, et des provisions...

Enfin, en l'absence de norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre évènement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

2.3 METHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les acquisitions ou cessions de participations ne donnant pas le contrôle, sans perte de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires et leur impact sur les comptes du Groupe est enregistré en capitaux propres, sans impact sur le résultat.

Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

- Au 30 septembre 2013, Bouygues détient 43,56 % du capital et des droits de vote de TF1. Le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur :
 - la détention par Bouygues de façon continue et régulière d'une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détenant directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues,
 - la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Intégration proportionnelle : participations dans les coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle : c'est le cas notamment pour les sociétés en participation travaux de Bouygues Construction, Colas et les sociétés immobilières de Bouygues Immobilier.

- Participations dans les sociétés associées

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 29,34 %, et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 30 septembre 2013, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique "Entités associées" selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris goodwill) complétée des contributions de la période au résultat net, soit un montant net global de 4 487 millions d'euros (dont 2 510 millions d'euros de goodwill).

Sur la base de la publication par Alstom le 6 novembre 2013 de ses résultats semestriels de l'exercice 2013/2014 et compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre), la contribution d'Alstom au résultat net du troisième trimestre 2013 de Bouygues est de 51 millions d'euros contre 67 millions d'euros au troisième trimestre 2012, soit une contribution de 168 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2013 (181 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2012).

L'amortissement des ré-estimations pratiquées au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom, au compte de résultat consolidé du Groupe, s'élève à (11) millions d'euros, pour la part revenant au groupe Bouygues.

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur.

2.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de "prise de contrôle" dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet"),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évalués ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement

d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquire, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constatée directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVICES

2.5.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 METHODE D'APPRECIATION DES IMPOSITIONS

Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf pour les sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon pays. Pour la France, le taux d'impôt appliqué pour les impôts différés dont l'utilisation est prévue en 2013 ou 2014 intègre la contribution exceptionnelle de 5 % votée dans le cadre de la loi de finance 2012.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

2.7 ACTIF NON COURANT

2.7.1 Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

Test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

Méthode retenue

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- a) Pour TF1, métier coté en Bourse et présentant une bonne liquidité : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte d'une prime de contrôle, sinon par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-dessous et prenant en compte les spécificités de la participation.
- b) Pour les autres métiers : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.

- Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à 3 ans élaboré par la direction du métier concerné et approuvé par le conseil d'administration de l'entité et de Bouygues, le cas échéant.
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables. Deux hypothèses d'endettement ont été retenues : une structure d'endettement 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

Informations au 30 septembre 2013 :

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation des derniers tests réalisés, les goodwill comptabilisés au 30 septembre 2013 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

Test de dépréciation de la participation dans Alstom

Méthode retenue

Compte tenu du fait que le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation "Entreprise associée" n'est pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation, et peut faire l'objet d'une reprise.

Le test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable à la valeur recouvrable déterminée sur la base d'une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie prévisionnels établis par le management de Bouygues, issus des prévisions établies par un panel d'analystes financiers.

Informations au 30 septembre 2013 :

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation du dernier test effectué dans le cadre des comptes semestriels au 30 juin 2013, la valeur comptable de la participation au 30 septembre 2013 n'a pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

Conclusion

Au 30 septembre 2013, les valeurs recouvrables déterminées dans les deux hypothèses de structure d'endettement restent supérieures à la valeur comptable des actifs.

En note 3.4 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 30 septembre 2013 (TF1 / Alstom / Colas) ; à cette date, aucun événement significatif ne vient remettre en cause les valeurs comptables présentées pour ces sociétés.

2.8 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôts de la période (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.9 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.9.1 EBITDA

Il correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

2.9.2 Cash-flow libre

Il est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de la période, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des acquisitions d'exploitation nettes de cession de la période.

2.9.3 Endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.10 ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

2.11 COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de la période n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers présentés au 30 septembre 2013 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 30 septembre 2012.

NOTE 3. ACTIF NON COURANT

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par métier sont détaillées en note 12 : "Information sectorielle".

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NET	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
30/09/2013	1 438	3 637	830	448	6 353
dont locations financements	6	46	5		57
31/12/2012	1 434	3 781	883	353	6 451
dont locations financements	7	39	7		53

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NET	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
30/09/2013	42	638	1 210	1 890^(a)
31/12/2012	44	667	1 175	1 886

(a) Dont Bouygues Telecom 1 567 (notamment licence UMTS et autorisations d'utilisation de fréquences 4G).

3.3 GOODWILL

3.3.1 Evolution de la valeur nette au cours des neuf mois 2013

(hors goodwill sur entités associées : cf. note 3.5)

	Brut	Dépréciation	Net
31/12/2012	5 717	(69)	5 648
Changement de périmètre	77 (a)		77
Autres mouvements (change et autres)	(35)	1	(34)
Perte de valeur		(7)	(7)
30/09/2013	5 759	(75)	5 684

(a) Dont 51 (affectation provisoire) suite à l'acquisition par Colas Canada de la société Furfari Paving Co (note 1.2.1)

3.3.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	30/09/2013		31/12/2012	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales) (a)	413	99,97%	421	99,97%
Colas (b)	1 164	96,60%	1 099	96,60%
TF1 (b)	1 458	43,56%	1 458	43,65%
Bouygues Telecom (b)	2 648	90,53%	2 669	90,53%
Autres	1		1	
Total	5 684		5 648	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.

3.4 PRIX DE REVIENT CONSOLIDE DES ACTIONS COTEES (EN EUROS)

	Prix de revient consolidé par action	Cours de clôture de l'action au 30 septembre 2013
	(b)	
TF1	14,01	12,87 ^(a)
Colas	97,02	115,85
Alstom	50,07	26,33

(a) 14.79 € après prise en compte d'une prime de contrôle.

(b) Voir note 2 / 2.7.

3.5 ENTITES ASSOCIEES

	Valeur nette
31/12/2012	5 335
Ecart de conversion	(64)
Changement de périmètre	(3)
Quote-part de résultat de la période	203 ^(a)
Distribution de dividendes	(132)
Autres variations	22 ^(b)
30/09/2013	5 361

(a) Dont Alstom 157 (contribution 168, amortissement écart d'évaluation (11)) et Cofiroute 42.

(b) Dont Alstom 4 487 (goodwill: 2 510) et Cofiroute (Colas) 481.

NOTE 4. ACTIF COURANT

STOCKS

	Brut	30/09/2013		31/12/2012	
		Dépréciation	Net	Net	
Stocks de promotion immobilière	1 480	(129)	1 351	1 380	
Stocks de matières premières et produits finis	1 128	(43)	1 085	954	
Programmes et droits de diffusion (TF1)	803	(134)	669	615	
Total	3 411	(306)	3 105	2 949	

NOTE 5. INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAL DE BOUYGUES SA (EN EUROS)

Au 30 septembre 2013, le capital social de Bouygues SA est constitué de 319 166 901 actions de un euro.

	31/12/2012	Flux 2013		30/09/2013
		Réduction	Augmentation	
Actions	324 232 374	(5 074 906) ^(a)	9 433	319 166 901
Nombre de titres	324 232 374	(5 074 906)	9 433	319 166 901
Nominal	1 €			1 €
Capital en euros	324 232 374	(5 074 906)	9 433	319 166 901

(a) Annulation des actions propres acquises le 7 janvier 2013 par Bouygues (réduction de capital et prime d'émission: (99)).

NOTE 6. PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel long terme (a)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (b)	Garanties données (c)	Autres provisions non courantes (d)	TOTAL
31/12/2012	628	337	388	820	2 173
Ecart de conversion	(3)	(1)	(1)	(3)	(8)
Changement de périmètre	1		(4)	(2)	(5)
Dotations de la période	31	49	57	70	207
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (e)	(17)	(58)	(53)	(101)	(229)
Gains et pertes actuariels affectés directement en capitaux propres	(3)				(3)
Virements de rubriques et autres		4	(5)	(8)	(9)
30/09/2013	637	331	382	776	2 126

<i>(a) Avantages au personnel à long terme</i>	637
• <i>Indemnités de fin de carrière (IFC) et médailles du travail</i>	579
• <i>Autres avantages au personnel long terme (fonds de pension sur filiales anglo saxonnes de Colas pour l'essentiel)</i>	58
 <i>(b) Litiges et contentieux, réclamations travaux</i>	331
• <i>Provisions sur litiges clients</i>	160
• <i>Réclamations sous traitants</i>	32
• <i>Autres litiges avec le personnel et divers</i>	139
 <i>(c) Garanties données</i>	382
• <i>Provisions pour garanties données</i>	297
• <i>Provisions pour garanties complémentaires bâtiment/génie civil/travaux publics</i>	85
 <i>(d) Autres provisions non courantes</i>	776
• <i>Provisions pour risques liés aux divers contrôles administratifs et sur filiales et participations</i>	289
• <i>Provisions pour frais de remise en état des sites</i>	239
• <i>Autres provisions non courantes</i>	248
 <i>(e) Dont reprises de provisions non utilisées : (80)</i>	

6.2 PROVISIONS COURANTES

Provisions liées au cycle d'exploitation

	Garanties données aux clients	Risques chantiers travaux & fin de chantiers	Pertes à terminaison	Autres provisions courantes	TOTAL
31/12/2012	56	292	176	279	803
Ecart de conversion	(1)	(2)	(7)	(5)	(15)
Changement de périmètre	4	(1)		(1)	2
Dotations de la période	6	61	58	53	178
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (a)	(15)	(93)	(91)	(86)	(285)
Virements de rubriques et autres	1	8	(1)	(9)	(1)
30/09/2013	51	265	135	231	682

(a) Dont 99 de reprises de provisions non utilisées.

NOTE 7. DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

7.1 REPARTITION DES EMPRUNTS

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total	Total	Total	Total
	30/09/13	31/12/12	30/09/13	31/12/12
Emprunts obligataires	196 ^(a)	872 ^(a)	6 881	6 880
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	98	50	1 047	535
Emprunts issus des locations financement	16	16	30	26
Emprunts et dettes financières diverses	15	13	50	61
Total emprunts	325	951	8 008	7 502

(a) Un emprunt obligataire de 709 a été remboursé en mai 2013 (voir note 1.2.1).

7.2 COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les emprunts obligataires à échéance 2015, 2016, 2018, 2019, 2022, 2023 et 2026 comportent une clause de "change of control" (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

NOTE 8. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2012	Flux 2013	30/09/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 487	(1 321)	3 166
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(189)	(226)	(415)
Trésorerie nette	4 298	(1 547) ^(a)	2 751
Dettes financières non courantes	(7 502)	(506)	(8 008)
Dettes financières courantes	(951)	626	(325)
Instruments financiers nets	(17)	6	(11)
Endettement brut	(8 470)	126	(8 344)
Endettement net (passif)	(4 172)	(1 421)	(5 593)

(a) Flux nets de trésorerie analysés au tableau des flux de trésorerie des 9 mois 2013.

NOTE 9. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

9.1 ANALYSE GLOBALE PAR NATURE

ACTIVITE	9 mois	
	2013	2012
Ventes	2 440	2 556
Prestations de service	8 219	8 636
Contrats de construction	13 596	13 405
Chiffre d'affaires	24 255	24 597
Autres produits de l'activité	68	71
Total	24 323	24 668

9.2 CONTRIBUTION DES METIERS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

ACTIVITE	9 mois 2013				9 mois 2012			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	4 217	3 581	7 798	32%	3 987	3 600	7 587	31%
Immobilier	1 632	78	1 710	7%	1 546	85	1 631	7%
Routes	5 467	4 119	9 586	40%	5 396	4 213	9 609	39%
Médias	1 395	318	1 713	7%	1 496	328	1 824	7%
Télécoms	3 441		3 441	14%	3 939		3 939	16%
Bouygues SA et Autres	4	3	7	ns	3	4	7	ns
CA consolidé	16 156	8 099	24 255	100%	16 367	8 230	24 597	100%

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Chiffre d'affaires total	7 999	1 710	9 664	1 746	3 453	89	24 661	24 947
Chiffre d'affaires inter-activité	(201)		(78)	(33)	(12)	(82)	(406)	(350)
Chiffre d'affaires nets avec clients externes	7 798	1 710	9 586	1 713	3 441	7	24 255	24 597

NOTE 10. RESULTAT OPÉRATIONNEL

	9 mois	
	2013	2012
Résultat opérationnel courant	898	954
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles		(95) ^(a)
Résultat opérationnel	898	859

(a) TF1 : coûts non récurrents dans le cadre du plan d'optimisation (25) et Bouygues Telecom : charges d'adaptation aux nouvelles conditions du marché (réorganisation des canaux de distribution) pour (70)

NOTE 11. CHARGE D'IMPÔT

	9 mois	
	2013	2012
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(214)	(172)
Impositions différées nettes	(35)	(60)
Produit / (Charge) d'impôt	(249)	(232)

Au 30 septembre 2013, le taux effectif d'imposition du Groupe s'élève à 37,9% (35,7% au 30 septembre 2012). L'écart par rapport au taux d'imposition de Bouygues S.A. en France de 36,1% s'explique principalement par l'effet de la seconde loi de finances rectificative pour 2012 (taxe de 3% sur les distributions de dividendes, rabot fiscal sur la déductibilité des charges financières nettes).

NOTE 12. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous:

ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITE

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
Compte de résultat 2013 (9 mois)							
Résultat opérationnel courant	309	123	223	104	160	(21)	898
Résultat opérationnel	309	123	223	104	160	(21)	898
Résultat net part du Groupe	204	70	181	27	86	(20) ^(a)	548
<i>(a) Dont résultat Alstom : 157 (contribution Alstom 168, amortissement écart d'évaluation (11)) ; voir note 2.3</i>							
Compte de résultat 2012 (9 mois)							
Résultat opérationnel courant	260	123	236	154	206	(25)	954
Autres charges opérationnelles				(25)	(70)		(95)
Résultat opérationnel	260	123	236	129	136	(25)	859
Résultat net part du Groupe	174	75	172	38	68	37 ^(a)	564
<i>(a) Dont résultat Alstom : 157 (contribution Alstom 168, amortissement écart d'évaluation (11)).</i>							
Bilan au 30 septembre 2013							
Immobilisations incorporelles et corporelles, nettes	632	32	2 430	336	4 618	195	8 243
Endettement net	2 697	155	(834)	189	(745)	(7 055)	(5 593)
Bilan au 31 décembre 2012							
Immobilisations incorporelles et corporelles, nettes	677	29	2 557	345	4 551	178	8 337
Endettement net	3 093	358	(170)	237	(650)	(7 040)	(4 172)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
Autres indicateurs financiers 2013 (9 mois)							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	96	7	170	30	574	21	898
EBITDA	396	131	497	146	727	(19)	1 878
Capacité d'autofinancement	458	124	553	148	653	66	2 002
Cash Flow Libre	260	78	296	85	21	(111)	629 ^(a)

(a) Corrigé de l'impact des frais financiers capitalisés suite aux autorisations d'utilisation de fréquences 4G pour 33 millions d'euros, le Cash Flow Libre retraité est de 662 millions d'euros sur les 9 mois 2013.

Autres indicateurs financiers 2012 (9 mois)							
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	117	10	223	18	1 279 ^(b)	26	1 673
EBITDA	432	117	538	201	807	(24)	2 071
Capacité d'autofinancement	419	121	621	169	723	62	2 115
Cash Flow Libre	203	72	296	109	(609)	(73)	(2) ^(a)

(a) Corrigé de l'impact des autorisations d'utilisation de fréquences 4G pour 683 millions d'euros et des frais financiers capitalisés de 32 millions d'euros, le Cash Flow Libre retraité est de 713 millions d'euros sur les 9 mois 2012.

(b) Dont 683 millions d'euros suite aux autorisations d'utilisation de fréquences 4G en janvier 2012.

NOTE 13. PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention: 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture en Euro (a)		Cours moyen de la période (b)	
		30/09/2013	31/12/2012	9 mois 2013	Exercice 2012
EUROPE					
Danemark	Couronne danoise	0,134106	0,134030	0,134101	0,134315
Grande Bretagne	Livre sterling	1,185396	1,225340	1,170077	1,231635
Hongrie	Forint hongrois	0,003341	0,003421	0,003354	0,003470
Pologne	Zloty polonais	0,236418	0,245459	0,236694	0,239940
République Tchèque	Couronne tchèque	0,038718	0,039760	0,038814	0,039778
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,224125	0,224997	0,227079	0,224345
Suisse	Franc suisse	0,811030	0,828363	0,813118	0,830300
AMERIQUE DU NORD					
Etats-Unis	Dollar US	0,739973	0,757920	0,758431	0,773296
Canada	Dollar canadien	0,719528	0,761209	0,738171	0,774828
AUTRES					
Maroc	Dirham marocain	0,089329	0,089714	0,089758	0,090089
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,023855	0,024785	0,024908	0,024964
Hong Kong	Dollar hong kong	0,095448	0,097790	0,097761	0,099705
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,075586	0,089504	0,079126	0,094518

(a) Conversion du bilan.

(b) Conversion du compte de résultat